



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**DATE** : 12/12/2024

**CONTACT** : Isabelle LANAUD : [presse@syndeac.org](mailto:presse@syndeac.org)

Alors que notre pays traverse une période extrêmement trouble, le Syndeac appelle expressément les élu.e.s territoriaux à reporter toute décision de coupes budgétaires motivées par un projet de loi de finances devenu caduque après la censure du gouvernement.

Sans nier la gravité des enjeux budgétaires, le Syndeac estime que tout plan d'économies nécessite au préalable de prendre le temps d'une réflexion responsable, afin que ces économies ne conduisent pas à l'effondrement de tout un secteur d'activité.

La situation gravissime provoquée par la décision de Madame Christelle Morançais en région Pays de la Loire de retirer la quasi totalité de ses financements à la culture (mais aussi au secteur associatif, sportif, social etc...) illustre les effets délétères d'une précipitation irréfléchie. Des milliers d'emplois risquent désormais d'être supprimés, des équipes artistiques et des lieux sont menacés de cessation d'activité et le service rendu à la population sera, de fait, profondément remis en cause. Telles sont les conséquences de projections budgétaires taillées à la serpe, sans discernement ni dialogue social préalable.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Puisque nous sommes à présent dans l'inconnu budgétaire au niveau de l'État, nous en appelons à une reconduction tacite du budget 2024 en matière culturelle au sein des collectivités territoriales. Et nous attendons du prochain gouvernement qu'il prenne immédiatement des mesures pour protéger durablement le principe des financements croisés en n'abaissant pas les financements des collectivités territoriales. Nous voulons également rouvrir la discussion sur la compétence culturelle obligatoire des collectivités territoriales.

Les financements croisés, qui sont au cœur des logiques de la décentralisation, permettent de sortir des risques clientélistes et favorisent au contraire les projets communs inscrits dans des dynamiques territoriales, hors de toute considération "politique".

C'est pourquoi nous condamnons fermement les propos qui ont été tenus et les annonces unilatérales de retrait qui ont été faites, par la région Pays de la Loire, le département des Yvelines ou précédemment par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Au-delà de la casse sociale qu'elles provoquent, ces décisions remettent profondément en cause des principes essentiels au fonctionnement démocratique de nos institutions.

L'art et la culture sont parties prenantes d'un projet de société désirable. Ils contribuent avec l'ensemble des autres services publics à l'élaboration de notre modèle républicain et au partage de ses valeurs. Le Syndeac est pleinement mobilisé, avec l'ensemble des services publics et des organisations syndicales concernées, pour défendre ce modèle de société chaque fois qu'il sera attaqué dans ses fondations, quels que soient les prétextes de ces attaques.

Pour le bureau  
Claire Guièze,  
Joris Mathieu,  
Coprésidents du Syndeac